

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE

## **REGISTRE DE CONSULTATION**

### **DU PUBLIC**

Cocher la case correspondante

installations classées pour la protection de l'environnement

Autres

relatif à



## REGISTRE DE CONSULTATION DU PUBLIC

### OBJET DE LA CONSULTATION

Projet de reconstruction de la déchetterie de  
La Chapelle-sur-Erdre

### ARRETE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Arrêté n° 2023/ICPE/398 en date du : 6 décembre 2023  
de Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique

### DUREE DE LA CONSULTATION

Date d'ouverture : 17 janvier 2024 Date de clôture : 19 janvier 2024  
Siège de l'enquête : Mairie La Chapelle-sur-Erdre

### REGISTRE DE CONSULTATION

Comportant 18 feuillets non mobiles, destiné à recevoir les observations du public.  
Il est clos par le maire du lieu d'implantation du projet

## OBSERVATIONS DU PUBLIC

le dossier présenté - très technique - est peu accessible  
au public.

- 1- si les aspects environnementaux, de sécurisation du site, d'amélioration des conditions de travail sont pris en compte, on cherche cependant dans le dossier d'enquête le chapitre décrivant les objectifs d'amélioration du service pour les usagers (dont le nombre est en hausse), pourtant la finalité du projet

L'état des lieux du fonctionnement actuel devrait servir de référence ; mais où trouve-t-on ce Rapport avec statistiques (temps moyen de présence sur la plate-forme, nombre de jours de congestion, ampleur de ces congestions/files d'attente – 30 voitures et plus), état des dégradations (portail enfoncé, grillage découpé), volumes de matériaux 'dérobés' et donc non valorisés, absence (ou non remplacement) de bennes, propreté générale, ... ?

- 2- redimensionnement de la plate-forme : en l'absence de référence à l'existant, sans objectif chiffré des principaux paramètres mentionnés ci-dessus, celui-ci est empirique. Comment savoir que la nouvelle plate-forme va répondre au besoin et améliorer le service auprès des utilisateurs ?
- 3- d'après le plan du site, comment peut-on affirmer que la circulation en file indienne va améliorer l'usage de la déchèterie (par rapport au mode de fonctionnement actuel, en étoile) ? L'espace alloué aux manœuvres des véhicules pour se positionner en marche arrière est trop restreint : celles-ci vont perturber sinon bloquer la circulation en file unique (sans parler du cas des véhicules avec remorque). Pour chacune des zones de déchargement, il devrait y avoir une file d'évitement (sur la gauche de la file principale) et il serait dans tous les cas plus judicieux de positionner les places de déchargement en biais (60° ?) et non pas à angle droit
- 4- au vu du taux d'occupation de la déchèterie d'Orvault notamment (expérimentée à l'occasion d'une fermeture de celle de La Chapelle), ce sera très certainement l'engorgement des autres déchèteries de report le moment venu (pendant une durée d'indisponibilité de ... 18 mois ?). Les utilisateurs chapelains vont 'souffrir' (ne pas oublier que La Chapelle est une ville 'verte' et qu'une forte demande de dépôt des déchets verts est prépondérante une grande partie de l'année). Il est grandement souhaitable que la fermeture et les travaux se déroulent sur une seule 'haute' saison.

En fait, ce sujet des déchets verts n'est pas traité dans le dossier. Des dispositions particulières devraient être mises en œuvre : aménagement d'horaires dans les autres déchèteries ou lieu temporaire ; ouverture, comme cela a été annoncé par la commune il y a quelque temps, du dépôt sur le site In Situ de Cormerais (ce qui répondrait aux attentes des habitants de la partie nord de la commune et présenterait un avantage écologique de réduction des déplacements automobiles)

Notes :

- a) l'absence de permanence d'un commissaire-enquêteur (à La Chapelle-sur-Erdre) est préjudiciable dans la mesure où l'on aurait pu ainsi obtenir rapidement des précisions/réponses et une information contextuelle sur le projet
- b) l'orthographe correcte de La Chapelle est 'La Chapelle-sur-Erdre'

Questions : quel est le coût du projet ? Par qui sera-t-il supporté ? Est-il prévu quelques mois après son ouverture, une réunion d'évaluation avec les utilisateurs de cette nouvelle déchèterie ?

De M. Y. Houdeville / La Chapelle, le 6 février 2024

*Yveshoudeville @orange.fr*

Quelques commentaires sur cette nouvelle déchetterie.

- 1) La surface requise pour celle-ci me semble beaucoup trop petite (5753m<sup>2</sup>), celle de Grandchamp-des-Fontaines (15000m<sup>2</sup> environs) le Loroux-Botteraux (38000m<sup>2</sup>) . La Metairie Rouge propriété de Nantes Métropole aurait été plus judicieuse pour un tel projet.
- 2) L'étroitesse des zones de déchargement ainsi que l'accès perpendiculaire aux compacteurs avec une remorque ne vont pas être des plus fluides ( bon courage pour manœuvrer avec une remorque au dépôt gravats.  
quand nous connaissons la fréquentation en période de pointe le week-end surtout, les longues files d'attente ont de beaux jours devant elles. Au risque de décourager de nombreuses personnes, (dépôts sauvages déjà récurrents sur la commune). D'autre part la zone de manœuvre des poids lourds me semble très exigüe au risque de les voir entraver la circulation des véhicules légers.
- 3) En ce qui concerne les déchets verts ,l'emplacement à plat réservé est tout simplement ridicule au vu du plan 150m<sup>2</sup> (toujours les mêmes références, et il y en a d'autres, Grandchamp 2500m<sup>2</sup> le Loroux 3800m<sup>2</sup> avec broyage sur place, donc beaucoup moins de poids lourds sur les routes) il me semble qu'un rapprochement avec TERRA TER aurait été très pertinent: matériel de manutention, mélange avec les déchets ménagers, diminution des odeurs.
- 4) En conclusion, un très beau projet conçu par des personnes n'ayant jamais fréquenté une déchetterie, peut convenir à une commune de moins de 1000 hab ,qui la refuseront pour une question de bon sens. J'invite un des concepteurs de ce projet à m'accompagner et de conduire mon véhicule et sa remorque pour en évaluer les difficultés

Fait a la Chapelle sur Erdre le 17 février 2024

Clément LEBOSSE

## ENQUÊTE PUBLIQUE – Future déchetterie de la Chapelle sur Erdre

Tout ça pour ça, un aménagement sur un terrain étriqué qui n'améliorera en rien l'accès à la déchetterie et la facilité de dépôt pour une commune de plus de 20 000 habitants, sans compter les apports des habitants des quartiers Nord de Nantes.

Avec la future zone de la Métairie Rouge, il aurait pu y avoir sur une surface et une organisation plus fonctionnelle, une opportunité de faire une déchetterie digne de ce nom notamment avec une grande plateforme pour la valorisation des déchets verts qui représente les apports les plus importants en toute période de l'année.

Cela aurait également permis de ne pas faire une longue fermeture pendant la réalisation des travaux avec inévitablement des dépôts sauvages dans les chemins ou en bords de route.

Est-ce que les ingénieurs ou les bureaux d'études de Nantes Métropole ne peuvent pas s'inspirer de déchetteries voisines efficaces ? (Un déplacement sur les déchetteries d'Erdre et Gesvres par exemple ou le Loroux Bottereaux, Valet)

Est-ce que cette enquête et les commentaires qui seront apportés pourront réellement remettre en cause ce projet qui ne modifiera en rien la qualité attendue pour le service aux citoyens ?

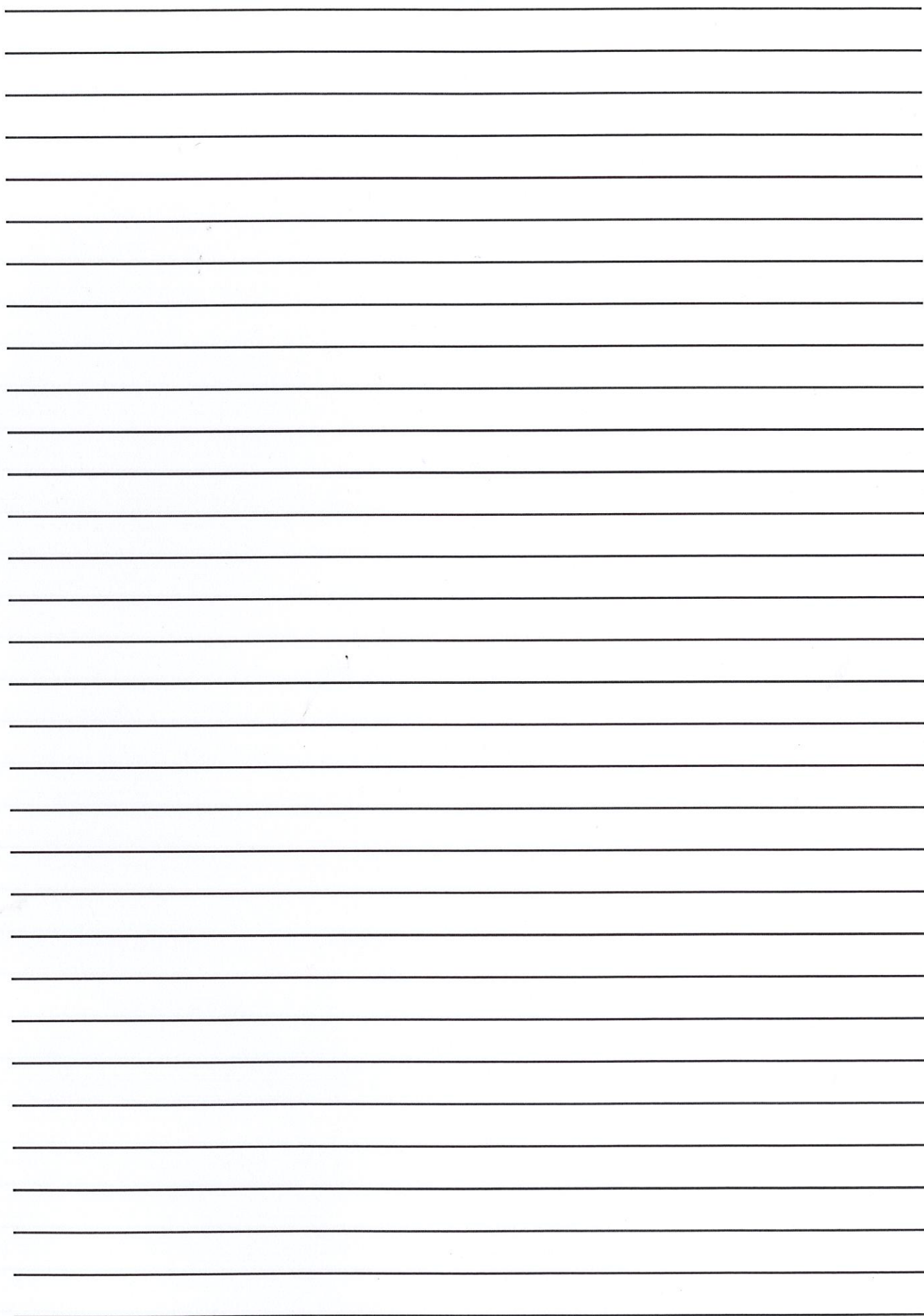
Le 19 février 2024

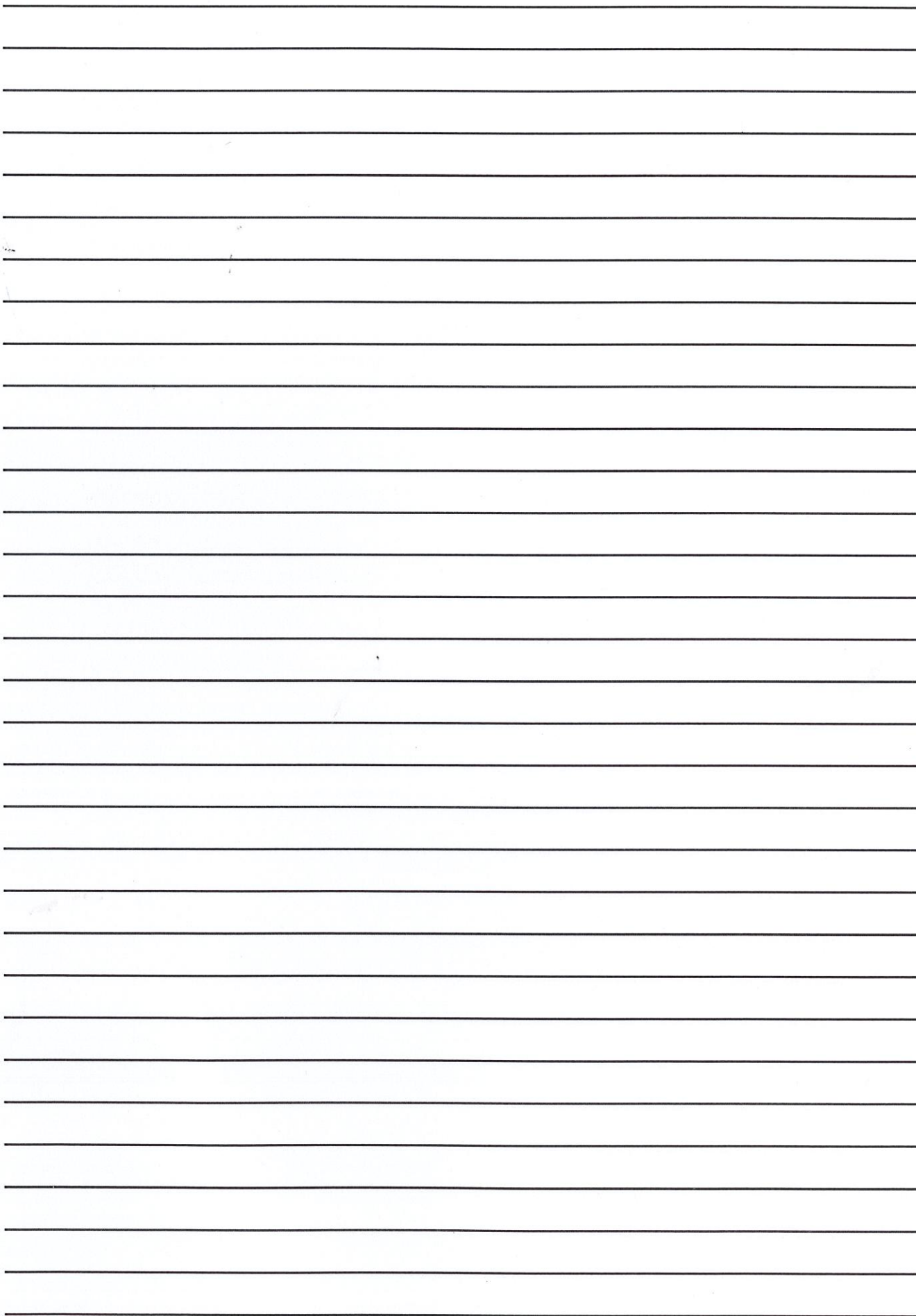
Bernard MAISONNEUVE

En qualité de citoyen chapelain et membre du conseil d'administration de l'Association Village Erdre Cotalard (AVEC)

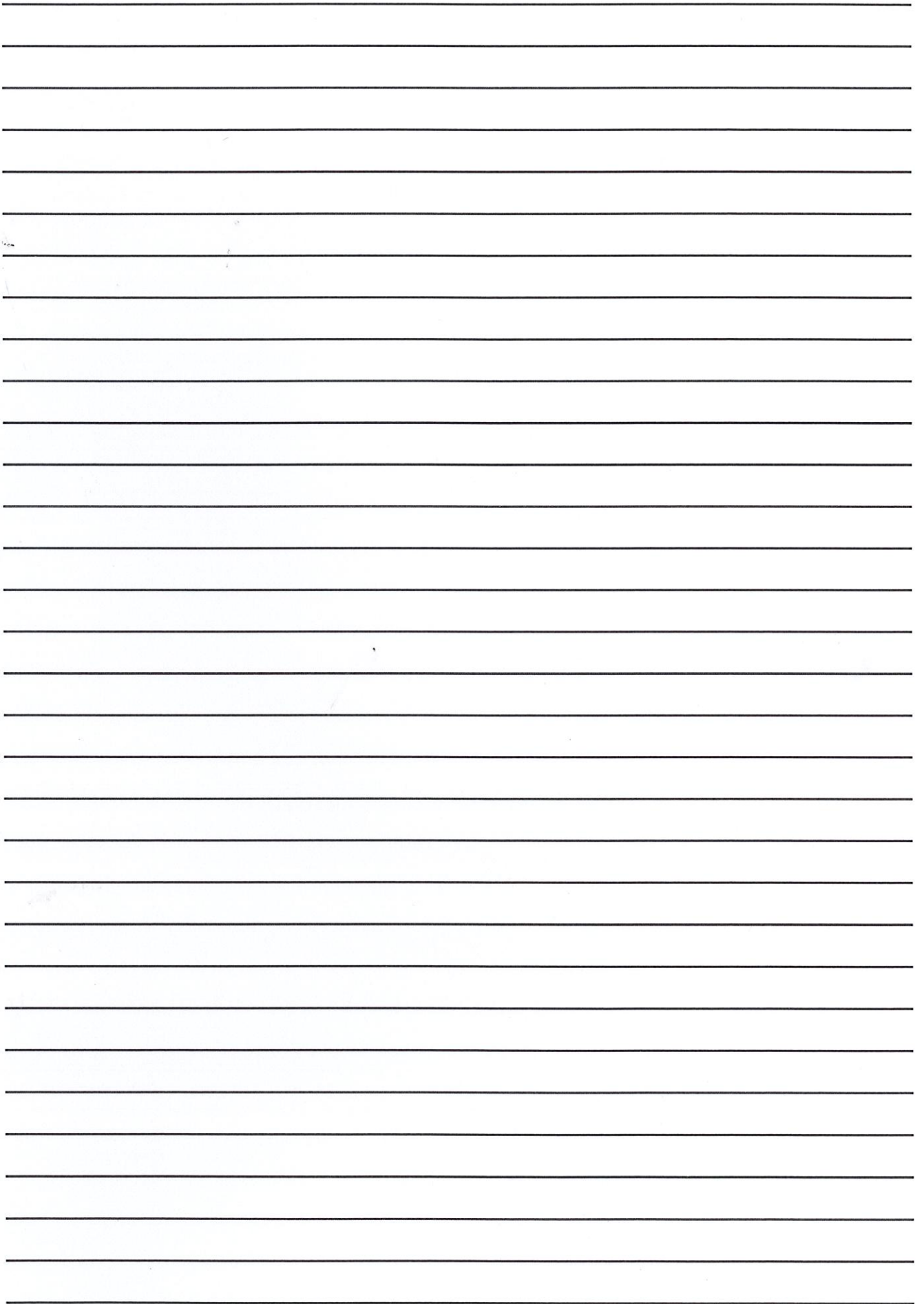
Blank lined page with 23 horizontal lines.

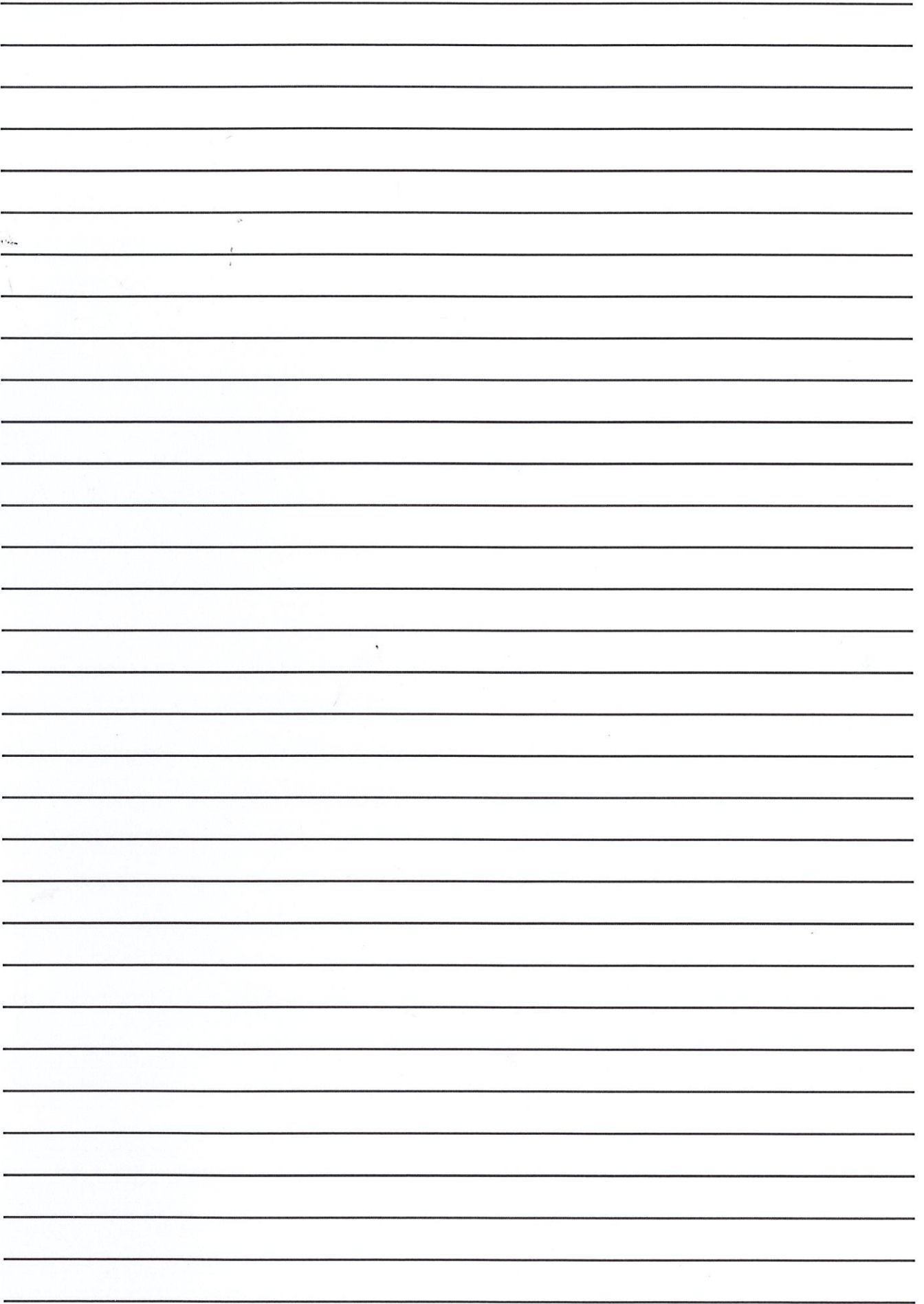




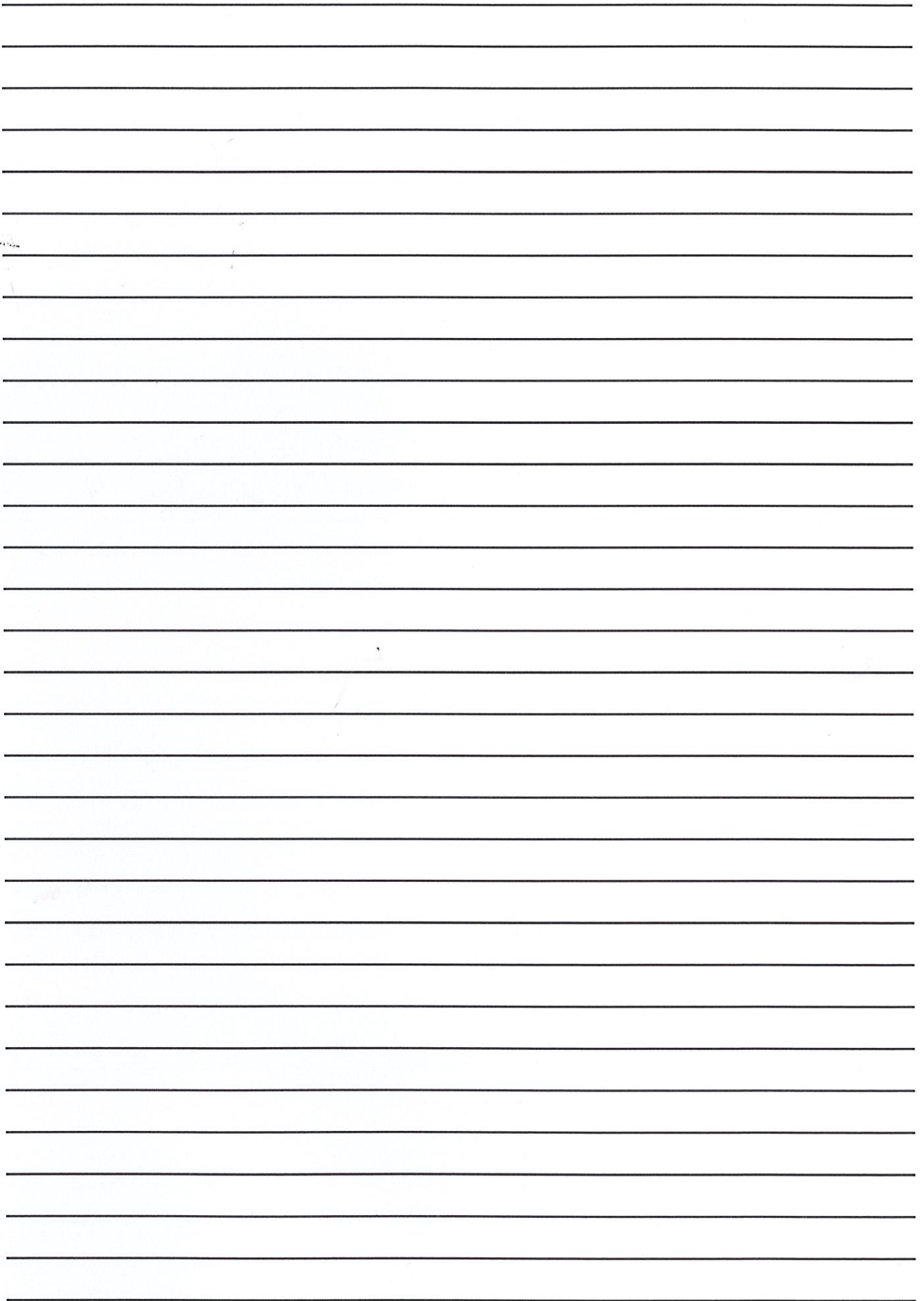


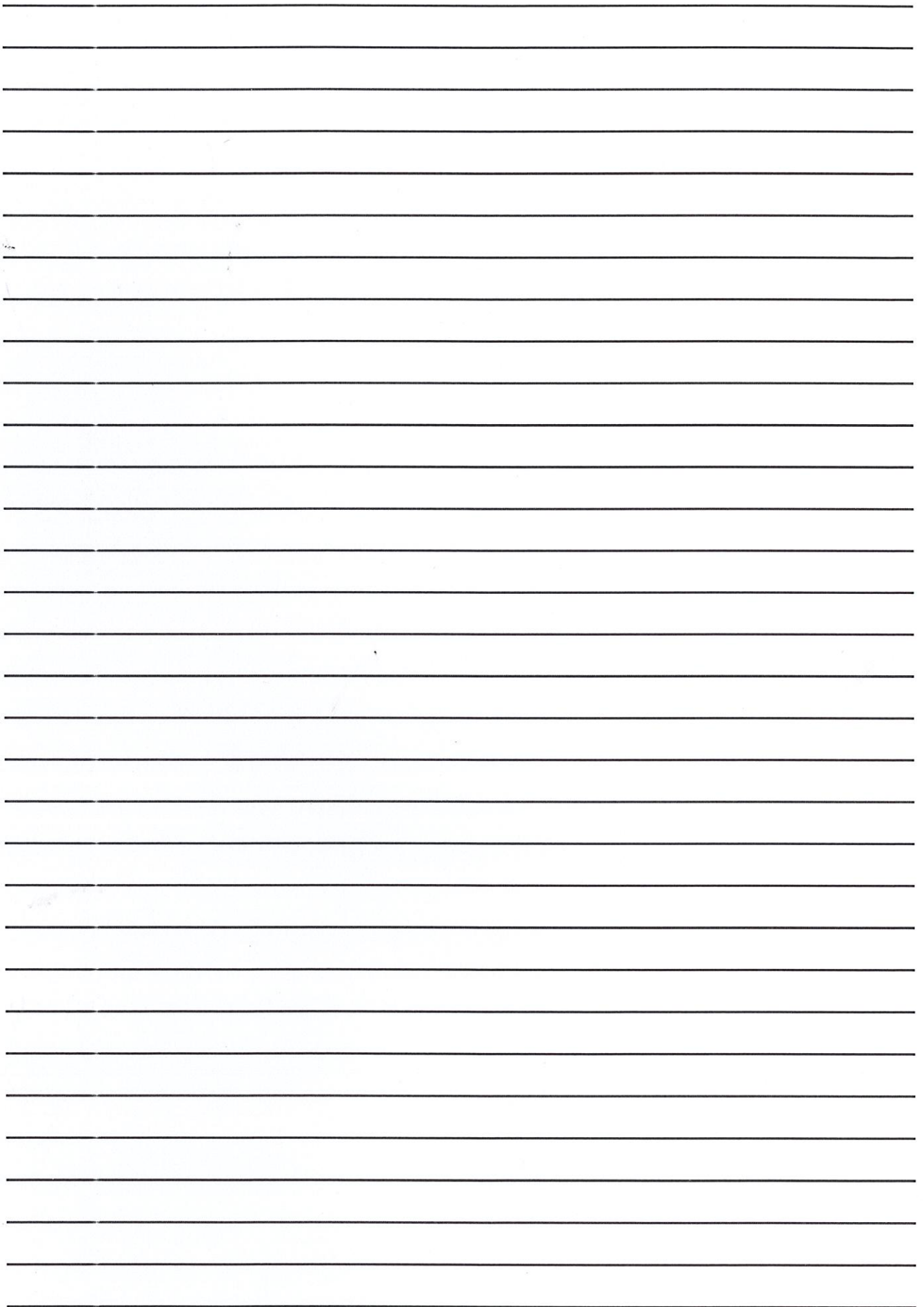






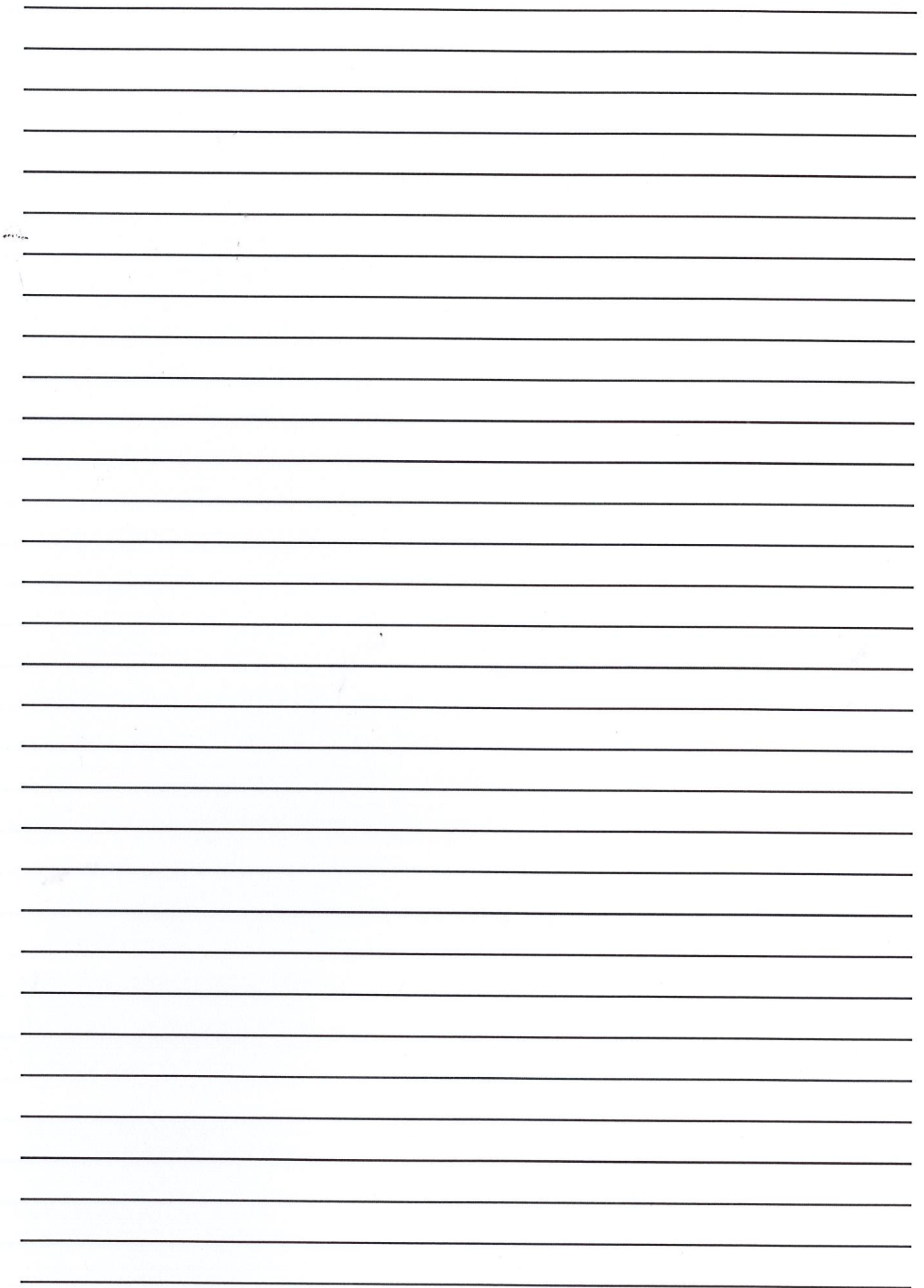




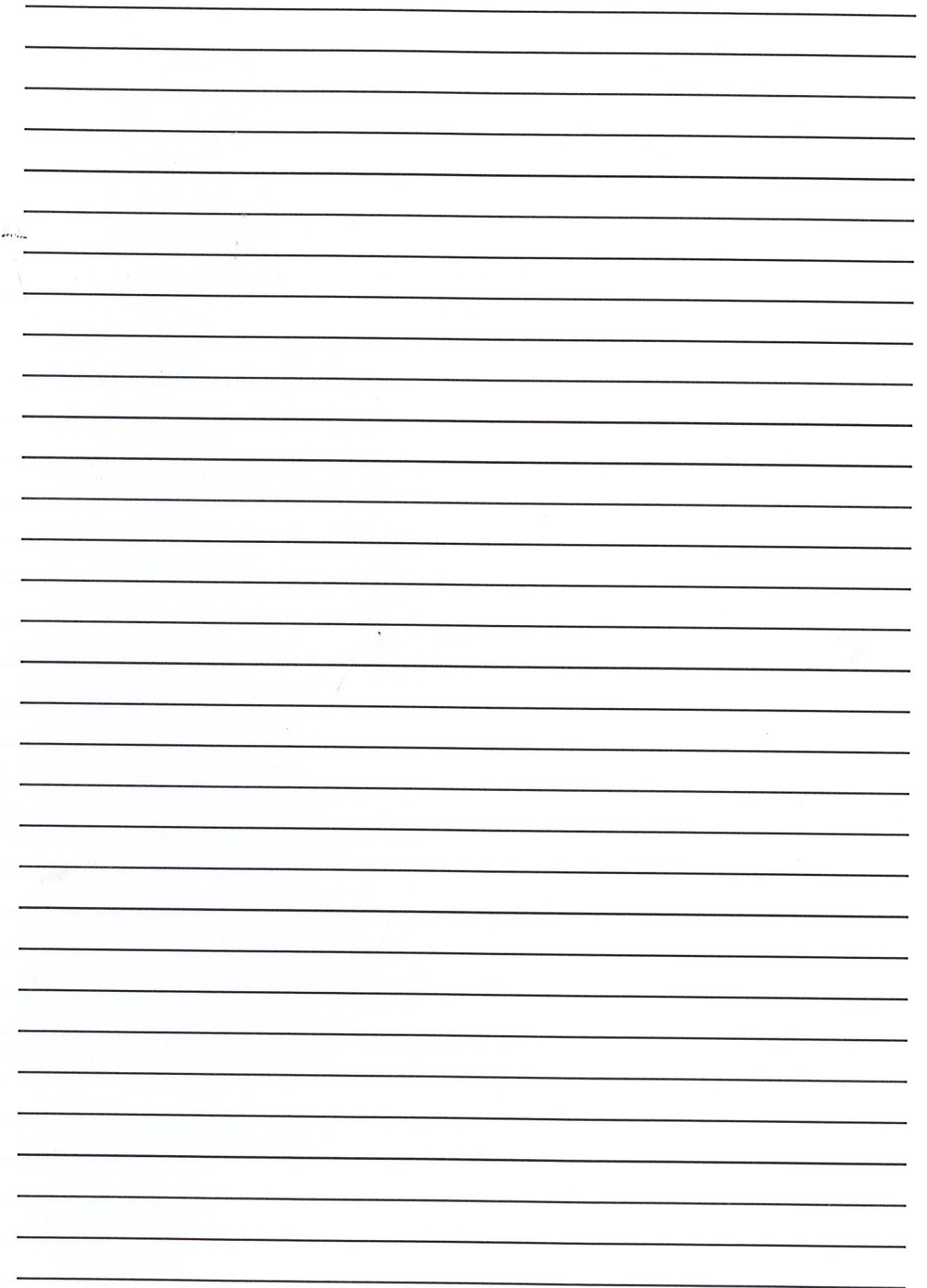














Le lundi 19 février 2024 à 17 heures 30

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné(e) Monsieur Fabrice ROUSSEL déclare clos le(s)  
présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public pendant  
4 semaines jours consécutifs, du 17 janvier 2024  
au 19 février 2024 inclus

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de :

(pages n° 1 à 4)

En outre, j'ai reçu 3 lettres ou notes écrites qui sont annexées au(x) présent(s) registre(s)

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les 3 pièces qui y sont annexées et le dossier  
d'enquête sont adressés par mes soins le 15 mars 2024

Signature



Le Maire

Fabrice ROUSSEL